

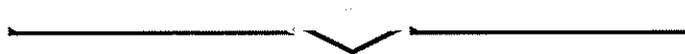
# CONSEIL MUNICIPAL

## Procès-Verbal du Mardi 14 Mai 2024 à 20H

**Date de convocation :** 07 Mai 2024

**Présents :** AGERON Jérémy, BERNARD Daniel, BORRAS Isabelle, CETTIER Nicolas, DUMOULIN Patrick, FÉRÈRE Dominique, GENTHON Agnès, ORLOWSKI François, RIOU Gaëtan, ROSTAING Marc, SERREE Stéphane, THOMAS Monique, VALENÇON Jérémy, VALLERANT Jacques

**Secrétaire de séance :** DUMOULIN Patrick



Après adoption du procès-verbal de la séance précédente, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour :

### **Déclarations d'intention d'aliéner**

Madame le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner concernant :

- les parcelles cadastrées : AB 196, AB 205, AB 217 et AB 218 – 2 et 3 Rue Pailherey
- les parcelles cadastrées : AB 176, AB 177 et AB 347 – 9 Place des Halles
- les parcelles cadastrées : AB 261 et AB 368 – 6 et 8 Rue Paradis

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.

### **2024-27 Convention pour le déploiement de la fibre avec ADN**

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de déploiement de la fibre optique missionné par Ardèche Drôme Numérique. Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de conventionner pour les autorisations d'accès liées à l'utilisation d'une servitude ou d'un droit de passage existant pour le déploiement d'un câble de fibre optique.

Après avoir étudié la convention « Autorisation d'accès liée à l'utilisation d'une servitude ou d'un droit de passage existant pour le déploiement d'un câble de fibre optique », le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- accepte la convention pour le déploiement de la fibre optique avec ADN,
- autorise Madame le Maire à signer la convention.

### **2024-28 Vente bâtiment communal au 10 Grande Rue**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de vente du bâtiment communal sis 10 Grande Rue sous les références cadastrales AB 563 et AB 560,

Considérant la proposition faite par Mme FROMAIN Lilou et M. BERTHOLD MENDOZZA Fabien d'acquérir ce bien au prix de de 52 000 € (soit 47 000 € net vendeur),

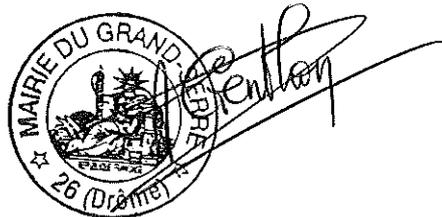
Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Accepte la vente des parcelles AB 563 et AB 560 entre la Commune et Mme FROMAIN Lilou et M. BERTHOLD MENDOZZA Fabien dans les conditions prévues dans la présente délibération,
- Charge l'Office Notarial d'Hauterives pour établir l'acte notarié,
- Mandate Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au présent dossier.

Fin de séance à 20h30

Le 11 Juin 2024

**Le Maire,**  
**Agnès GENTHON**



**Le secrétaire,**  
**DUMOULIN Patrick**

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Patrick Dumoulin", written over a horizontal line.